Cfdt:

RETRAITÉS LOT

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

L'ÉCHO DU SYNDICAT DES RETRAITÉS 46

SYNDICAT DES RETRAITÉS CFDT DU LOT

Juin 2025

Journée conviviale du 25 septembre 2025

Page : 2

Dossier : Rencontre avec Madame Maryse Maury

Vice-présidente du Conseil Départemental du LOT, présidant le CDCA.

Page : 5 et 6

© David Bordes - Centre des monuments nationaux

SOMMAIRE :

Page 1 :
Les toitures du château de Montal pointant au-dessus des cimes

Page 2 :
Journée conviviale du 25 septembre 2025

Page 3 :
- La CFDT du LOT sur les marchés
- Accueil des nouveaux adhérents

Page 4 :
Histoire des Logos

Page 5 et 6:
Dossier : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Page 7 :
Les réseaux sociaux non maîtrisés menacent la démocratie

Page 8 :
- Rencontre de proximité CFDT FIGEAC
- Cotisations Sociales

Page 9 :
- Bon à savoir :
La haute autorité de santé (HAS) a publié deux nouveaux guides
- Site local CFDT du lot

Journée conviviale du 25 septembre 2025

Le 25 septembre 2025 nous avons le grand plaisir de vous inviter à partager un moment de détente et de culture dans les vallées de la Cère et de la Bave :

9h45 : accueil sur le parking du Musée Jean Lurçat à St Laurent les Tours. Le musée Jean Lurçat nous accueillera pour une visite guidée de son atelier.

12H30 Repas au restaurant « Chez Danièle »

15h00 visite guidée du château de Montal où vécut Jeanne de Balsac.

17h00 : fin de la visite et de la journée.

Atelier - Musée Jean Lurçat

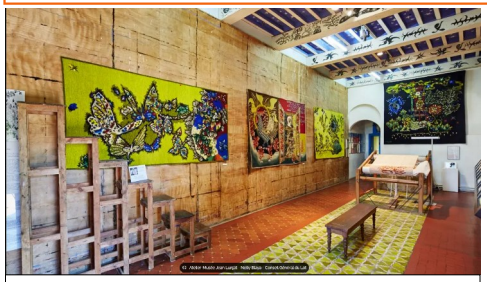

© Atelier-Musée Jean Lurçat - Nelly Blaya
Conseil Général du Lot

Lieu de travail et lieu de vie, l'atelier-musée Jean-Lurçat à Saint-Laurent-Les-Tours offre l'occasion rare de se glisser dans les coulisses de la création et dans l'intimité de l'artiste.

Il permet aussi de découvrir son insatiable curiosité pour toutes les expressions artistiques. L'atelier d'un artiste éclaire toujours sur les créations qui en sortent, celui de Jean Lurçat le prouve de manière exemplaire.

Site classé Monument Historique.

La demeure Renaissance de Jeanne de Balsac

Les deux ailes du château de Montal, construites du vivant de Jeanne.
© David Bordes - Centre des monuments nationaux

Connaissez-vous la femme de caractère à qui l'on doit la construction du château de Montal ?

Jeanne de Balsac se retrouve seule avec cinq enfants en 1510, à la mort de son époux Amaury. Cette veuve indépendante obtient le droit de les élever seule et compte bien enrichir leur héritage ! À partir de 1519, elle fait bâtir le nouveau château de Montal, sur une terre qui lui appartient, proche de Castelnau-Bretenoux où sa mère Antoinette a grandi.

Élégante demeure de la Renaissance marquée par la douleur d'une femme, œuvre pillée puis restaurée, refuge de la Joconde sous l'Occupation… Que de péripéties a traversé le château de Montal ! Plongez dans l'histoire de ce lieu romanesque aux multiples facettes…

COUPON REPONSE

Nom, prénom : ……

Participera à la journée conviviale du 25 septembre : oui / non
Sera accompagné.e d'une personne de son choix : oui / non

Une participation **forfaitaire de 15 € par personne adhérente** est demandée (**25 € pour les accompagnants et sympathisants**), que vous pouvez de préférence envoyer par chèque à l'ordre de UTR CFDT du LOT avec votre coupon réponse, ou qui sera perçue au plus tard à l'accueil.

Réponse demandée pour le **1er septembre**, par courrier postal à l'adresse ci-dessous ou par courriel à : lot@retraites.cfdt.fr
Un téléphone pour des renseignements (notamment le covoiturage) : 06.02.06.29.19

La CFDT du LOT sur les marchés

Le 18 avril 2025 la CFDT Retraités du LOT était sur le marché de Souillac. Edouard et Jean Luc ont tenu le stand avec notre kakémono sous une météo mitigée. La température était un peu basse pour un mois d'avril.

Des flyers ont été distribués aux personnes venant au Marché, des questions ont été posées sur la mutuelle proposée par l'UCR.

Cette initiative sera renouvelée à Figeac, à Cahors voire à Prayssac cet automne.

Accueil des nouveaux adhérents

CONSEIL ELARGI DU 15 MAI 2025

Le Conseil des retraités CFDT du Lot a invité les nouveaux adhérents 2023/2024 qui ont adhéré directement ou par transfert depuis leur syndicat de salariés.

Par cette invitation nous voulions les remercier et leur donner l'occasion de faire connaissance avec les membres du conseil des retraités du lot.

Avec les nouveaux adhérents présents nous avons pris le repas ensemble sur place dans les locaux CFDT de Cahors.

Ensuite nous avons présenté à titre de rappel ou d'information quelques éléments importants concernant la CFDT Retraités, ses orientations, ses revendications, ses actions et son organisation. Nous avons insisté sur la place donnée aux retraités dans la Confédération.

Nous avons terminé cette séquence en recueillant les impressions et les attentes de ces nouveaux adhérents en espérant qu'ils auront envie de participer au fonctionnement du Syndicat Cfdt des retraités du Lot. Ce fut une après-midi riche en échanges !

Cette initiative sera reconduite tous les ans dans le cadre de la formation « Accueil des nouveaux adhérents »

L'écho du syndicat des retraités 46 - juin 2025 est édité par l'UTR du Lot,
CFDT Bourse du Travail 34 place Claude Rousseau 76000 CAHORS

Directeur de publication : Christian Bonneau

Comité de rédaction: Guy DÉCHAMP,
Courriel : lot@retraites.cfdt.fr
Site : CFDT Retraités Lot

Prix au numéro : 1,50€ / Abonnement 5,00€

Imprimé par nos soins

Histoire des Logos

1919 - 1946

1884-1919 : Le syndicalisme autorisé en France (loi Waldeck-Rousseau)

- La loi de 1884 autorise les syndicats ou associations professionnelles à se constituer librement ;
- Des syndicats se créent.

- Des syndicats chrétiens se regroupent en 1919 en Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) ;
- La CFTC prône un syndicalisme réformiste qui a pour objectif d'améliorer le sort des salariés sans pour autant supprimer le patronat ;
- 1940 : le syndicalisme confédéré est interdit par Vichy : CFTC et CGT sont dissoutes. De nombreux syndicalistes entrent dans les réseaux de résistance.
- Au sortir de la guerre la CFTC est reconnue comme une organisation représentative aux côtés de la CGT.

1946 - 1964

1964 - 1968

- A l'issue de "l'évolution" vers un syndicalisme laïc, la CFTC se transforme en CFDT;
- Une minorité refuse la laïcisation et maintient le sigle CFTC ;
- Eugène Descamp est élu secrétaire général.

1968 - 1979

- Le congrès de 1970 met en place de nouveaux statuts et propose une alternative à la société capitaliste ;.
- Edmond Maire est élu secrétaire général en 1971. En 1973, les salariés de l'entreprise LIP reprennent la gestion de leur entreprise. Ce conflit, animé par la CFDT, devient l'emblème de l'autogestion.
- En 1974, la CFDT adhère à la Confédération Européenne des Syndicats (CES) créée en 1973.

- La CFDT défend son autonomie d'action et de décision, quel que soit le type de rapports qu'elle établit avec les forces en présence, politiques ou syndicales. Elle se concentre sur sa mission d'organisation syndicale pour mieux faire face aux mutations de la société : mondialisation, modification de l'appareil productif, restructuration et forte progression du chômage.

1979 - 1988

1988 - 2003

- Le congrès de 1988 met l'accent sur le syndicalisme d'adhérents et sur l'adaptation du syndicalisme face aux mutations économiques et sociales ;.
- Jean Kaspar succède à Edmond Maire ;
- La CFDT adhère à la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL).

- **2003** carrières longues". Cet accord a permis a plus de 600 000 salariés ayant commencé à travailler tôt de partir à la retraite avant 60 ans.
- **2006** Congrès de Grenoble Une fois de plus le congrès réaffirme l'importance de la démocratie en France, la nécessité de corps intermédiaires plus forts, d'acteurs engagés dans les réformes.
- **2008-2010** Plus de flexibilité, plus de mobilité,
- **2010** Congrès de Tours.

2003 -2012

2012 - à ce jour

- 2013 La CFDT signe l'accord "sécurisation de l'emploi"
- 2014 Congrès de Marseille
- 2017 la CFDT devient la 1ère organisation syndicale des salariés du privé.
- 2018 Congrès de Rennes
- 2025 La CFDT est première ! Pour la 3e fois consécutive

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Maryse Maury

Compte rendu de la rencontre

avec Madame Maryse Maury, vice-présidente du Conseil Départemental du LOT, présidant le CDCA.

Cette rencontre a eu lieu le 07 mai 2025, à la suite d'une demande faite par écrit fin 2024.

La composition de la délégation a été décidée lors de la réunion du Conseil de l'UD CFDT du Lot du 2/10/2024.

- **Christian Bonneau** , secrétaire de l'Union des retraités CFDT du LOT, cosignataire de la lettre demandant ce rendez-vous
- **Marie Simon**, secrétaire de l'Union Départementale CFDT, qui ne peut être présente et prie de l'excuser.
- **Stéphanie Campan**, du Syndicat Santé Sociaux, mandatée au 3ème collège alinéa a de la formation PH du CDCA
- **Pascale Fontaine**, du Syndicat des Services, mandatée au 3ème collège alinéa a de la formation PA
- **Edouard Foucaud**, de l'UTR du Lot, mandaté au 1er collège alinéa b de la formation PA, et candidat au bureau et à la vice-présidence.

(Stéphanie et Pascale sont membres du conseil de l'UD et le représentent en l'absence de Marie Simon)

Edouard Foucaud prie Mme Maury de bien vouloir l'excuser pour son absence lors de la dernière réunion plénière, en raison d'une panne de voiture en zone sans réseau téléphonique.	**Maryse Maury** va demander si le vote sur la candidature d'Edouard au bureau du CDCA(*) et à la vice-présidence pour la formation PA peut se faire à distance sans attendre la prochaine réunion plénière.
Christian Bonneau : Dans le courrier de la demande de rendez-vous, nous avions dit souhaiter aborder : • Rôle du CDCA selon la politique du CD(*) • Etat de l'offre de soins, son amélioration et le rôle du CTS(*) • Situation des structures de prise en charge de la dépendance Avant toute chose, nous réaffirmons l'implication de la CFDT sur le plan national dans les CDCA, confirmée au long des congrès de l'organisation et traduite dans les faits par l'engagement de nos mandatés. **Le LOT** ne fait pas exception, et nous avons la volonté, grâce à nos mandatés, de prendre toute notre place dans le fonctionnement du CDCA. A ce sujet, le Règlement Intérieur du CDCA prévoit un rythme de réunion de 2 fois l'an et il ne semble pas que cette fréquence soit effective, hors période COVID : • quelles en sont les raisons ? • les groupes de travail fonctionnent-ils et pouvons-nous y participer ?	**Maryse Maury** Le bon fonctionnement du CDCA est soumis au bon fonctionnement de chacune des deux formations, PA(*) et PH(*). Or celles-ci ne produisent pas suffisamment de matière à arbitrage lors des plénières, surtout la formation PA, d'où la non-convocation de ces réunions par le CD. Concernant le CTS(*), qu'elle préside également, il est à noter que c'est l'ARS régionale qui porte ces instances, l'ARS qui a produit le PRS s'étendant sur 4 ans et qui est décliné sur le plan départemental par le STS(*). Le CTS est en lien avec les CPTS(*), CVS(*) et CLS(*) et **Mme Maury se propose de nous inviter comme auditeurs libres aux réunion du CTS**. (*) Voir Glossaire page suivante
Stéphanie Campan : 31 EHPAD public sur 38 au total. Financement de la part sociale par le CD : quelles conséquences du décret autorisant l'augmentation du plafond des tarifs ? L'ARS demande de faire un prix de journée au lieu des 3 parts de financement Demande l'avenir des types de financements dans le futur des EHPAD, des Foyers d'hébergement pour personnes adultes handicapées ?	**Maryse Maury** : sur le nombre de 38 établissements, il est à noter que ce ne sont pas tous des EHPAD, figurent dans ce nombre les USLD (ex-Logements Foyers). Sur l'application du tarif différencié, il est clair qu'elle ne sera pas rétroactive, et que dans le LOT il y a très peu d'Aide Sociale. D'autre part, concernant l'application du « retour » de ces aides sur les héritiers, **le département a décidé qu'il ne s'appliquerait pas sur les petits-enfants de la personne décédée.** Au 1/07/2025, l'ARS paiera soins et dépendance, l'hébergement restant à charge des bénéficiaires même après cette « fusion des sections ». **Pour les personnes en situation de handicap, le CD, qui avait pris l'initiative, non imposée par aucun texte, de payer des soignants intervenant dans les établissements d'accueil, a décidé de transférer le paiement de leurs salaires à l'ARS, qui l'a accepté.**

Pascale Fontaine :

- Déplacements et Aide à domicile, manque de personnel sur certains sites LAD = principal financeur le CD.

La Politique du CD est de favoriser le maintien à domicile, c'est très clair dans le SDA 2022-2026.

- Offre de soins est lacunaire et son organisation n'est pas uniforme sur le département. Questionner l'organisation du CTS.
- SPDA : à la suite des expérimentations dans d'autres départements, quel avenir pour ce service et quelle articulation avec le CDCA, quelle vision pour le CD de ce sujet ?
- Est-ce que l'ENSEM fonctionne, plateforme de recrutement ?

Maryse Maury : Rappelle en préambule que le volume horaire maxi mensuel des Aides à Domicile est de 70 heures pour le même bénéficiaire.

Concernant l'ENSEM[1], cette structure fonctionne, Mmes Louis et Labarrière qui en sont les chevilles ouvrières se déplacent notamment dans les forums de l'emploi pour présenter les métiers du maintien à domicile.

A noter que **les SSIAD et SAAD vont fusionner pour donner les SAD**, suite à l'**article 44** de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, qui a marqué un tournant pour les services d'aide et de soins à domicile (SAD). Désormais depuis le 30 juin 2023, les SAD remplacent :

- les SAAD
- Les SSIAD
- Les SPASAD.

Concernant la mobilité pour se rendre à des consultations, le TAD est selon Mme Maury en progression. Concernant le comparatif sur ce type de service avec la pratique de la Corrèze, il est à noter que le budget que ce département consacre à ce service, n'est pas mis dans les dépenses de l'APA.

A l'échelle locale, les CPTS et CLS doivent travailler ensemble.

A Cahors et agglo, le SAS de « Agir pour Mieux Vivre » répond aux demandes de soins de personnes sans médecin référent.

[1] Face à l'enjeu du vieillissement de la population dans le Lot, le Département du Lot et Lot Aide à Domicile ont été retenus par la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour créer une plateforme des métiers de l'autonomie dans le Lot. Elle est baptisée Ensem (ensemble en Occitan).

En conclusion, Edouard déclare que nous avons des propositions :

- CDCA partie prenante dans le SPDA
- proposition du transport à la demande pour les courses, démarches administratives, accés service public.
- Création d'une commission EHPAD (bilan des patients et salariés)
- Création d'un Etat des lieux des EHPAD avec statut, salariés, dotés d'un CVS qui fonctionne.
- Proposition de création d'une commission inter-formation PA/PH.

Et que la CFDT sera force de proposition, partenaire exigeant et loyal.

Christian Bonneau

Glossaire :

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARS : Agence Régionale de Santé
CD : Conseil Départemental
CDCA: Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CLS : Contrat Local de Santé
CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CTS : Conseil Territorial de Santé
CVS : Conseil de Vie Sociale
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
LAD : Lot à Domicile
PA : Personnes Agé-e-s
PH : Personne Handicapé-e-s
PRS : Projet Régional de Santé
RI : Règlement intérieur
SAAD : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAS : Service d'Accès aux Soins
SDA : Schéma Départemental Autonomie
SPASAD : Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile.
SPDA :Service Public Départemental de l'Autonomie
SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile
STS : Schéma Territorial de Santé
TAD : Transport A la Demande
USLD : Unités de Soins de Longue Durée

Les réseaux sociaux non maîtrisés menacent la démocratie

La révolution de l'information en cours est d'une ampleur sans précèdent et jusqu'où les humains auront-ils le contrôle de la situation ? Tel est le questionnement de Yuval Noah Harari, historien et philosophe, auteur de Nexus, l'histoire des réseaux d'information, de l'âge de pierre à l'intelligence artificielle.

L'information prend des formes nouvelles. Elle est une arme pour les populistes qui affichent l'idéologie d'un *« peuple pur et des élites corrompues »*. Elle est fondamentalement bonne quand la sagesse nécessaire permet de mieux décrire la réalité, la vérité, et lorsqu'elle facilite la compréhension du monde et des sociétés.

Le pouvoir déraisonnable des plateformes

Le pouvoir que l'Humanité acquiert, en construisant d'immenses réseaux d'information, est immense, pourtant la manière dont ces derniers sont conçus, basés sur l'anonymat, la désinformation, l'influence, les prédis- pose à un usage déraisonnable de ce pouvoir. Naïvement, l'information voit en elle une solution à tous les maux. Or il faudrait pouvoir vérifier la véracité des faits énoncés, rendre transparente l'information, la faire circuler, la corriger.

> la Cnil recommande que l'IA soit au service de l'Homme. Qu'elle l'augmente, plutôt qu'elle prétende le supplanter.

Les algorithmes de YouTube s'appuient sur ceux de Facebook et sur l'outrance pour faire grimper l'engagement des utilisateurs et n'incitent pas à la modération. Les dirigeants des plateformes submergées par des contenus fallacieux et outranciers caressent l'espoir qu'en laissant davantage de gens s'exprimer plus librement, la vérité finira par triompher. Mais selon Yuval Noah Harari [1], ce n'est pas ce qui s'est passé.

L'intelligence artificielle, un atout et une menace

Quant à l'intelligence artificielle (IA), elle est très largement positive pour l'Humanité, mais elle peut aussi nous détruire, juge le chercheur. Des géants comme Google, Facebook et Amazon ont ainsi acquis des monopoles grâce à la puissance des algorithmes. Ces derniers, non maîtrisés, pourraient aussi faire basculer l'équilibre du pouvoir des démocraties en faveur du totalitarisme. Les entreprises de l'IA doivent être tenues pour responsables des actions de leurs algorithmes. En France, la Cnil recommande que l'IA soit au service de l'Homme. Qu'elle l'augmente, plutôt qu'elle prétende le supplanter.

Les travaux de l'historien sur la puissance des algorithmes permettent de comprendre comment les réseaux d'information ont fait et défait notre monde. Il y a lieu, selon le philosophe, de considérer les choix cruciaux auxquels nous sommes et serons confrontés, au moment où l'IA révolutionne la médecine, la guerre, les démocraties, et menace même notre existence.

L'ouvrage de Harari, comme celui d'Asma Mhalla[2], sont essentiels pour comprendre pourquoi et comment, par des choix éclairés avec un regard critique, on doit maîtriser l'impact des plateformes d'information. Et aussi développer les aspects positifs de l'IA pour le bien commun, tout en contrant ses aspects négatifs.

Jacques Rastoul

(1) Yuval Noah Harari, écrivain, historien et professeur d'histoire, « **Nexus** : Une brève histoire des réseaux d'information, de l'âge de pierre à l'IA »

(2) Asma Mhalla, est une politologue et essayiste, « **Technopolitique** : comment la technologie fait de nous des soldats »

Rencontre de proximité CFDT FIGEAC

L'UD CFDT DU LOT organise des rencontres de proximité avec les adhérents CFDT sur le secteur de FIGEAC.

La dernière a eu lieu le 29 avril dans les locaux CFDT de FIGEAC.

Le thème de cette rencontre était le Logement avec la présence de Sébastien ROQUES, Directeur Territorial Régional d'Action Logement.

Une douzaine de participants ont pu apprécier les infos fournis par **Mr ROQUES.**

Action Logement est le gestionnaire de ce qu'on appelait « le1% patronal » ! Cet organisme gère les contributions patronales pour les salariés du secteur privé des entreprises de plus de 10 salariés.

Les actions :

- **VISION :** accès au logement pour favoriser l'emploi
- **MISSIONS** : aides et services pour accompagner les salariés et financer des logements sociaux
- **IMPLANTATION** : directions régionales, 50 filières immobilières.

En Occitanie : 93 millions d'euros versés par les entreprises.

Au niveau du LOT, le déficit en matière de logement est surtout sur le Nord du département et à FIGEAC. Il existe des difficultés pour loger les saisonniers et pour les salariés de trouver un logement. Il cite des actions entre autres dans le LOT :

- L'initiative dans l'intercommunalité « CAUVALDOR » pour répertorier le foncier disponible pour réaliser des logements sociaux.
- L'Intervention d'Action Logement à THEGRA sur un projet intergénérationnel.

Sébastien ROQUES présente la plateforme « AL'in » qui permet de rechercher un logement pour les salariés.

Action Logement intervient dans de nombreux domaines pour les retrouver il faut aller sur le site actionlogement.fr. »

La réunion s'est terminée par des échanges avec l'intervenant suivi d'un temps convivial très sympathique.

Martine DECHAMP

En savoir plus

1. La moitié des habitants ne sait pas à quoi sert la CSG, n'en faites pas partie, lisez cet article actualisé chaque année : Taux et affectation de la CSG en 2024(*)

2. Le mode de calcul du Revenu fiscal de référence (RFR) des retraités est expliqué dans cette fiche de notre guide des retraites en ligne : 28 Les cotisations protection sociale et les seuils d'exonération (CSG, CRDS, Casa)(*)

3. Pour les cotisations applicables en 2024, lisez cet article : Exonération de la CSG en 2024 pour les retraités(*)

(*)Voir sur le site CFDT retraité (https://www.cfdt-retraits.fr/)

Bon à savoir

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

La haute autorité de santé (HAS) a publié deux nouveaux guides visant à renforcer le repérage et la maltraitance chez les personnes majeures et vulnérables. Face à l'augmentation des cas de maltraitance, Ils fournissent au professionnels de santé et aux intervenants auprès des personnes âgées, les adultes en situation de handicap ou en situation de précarité, des outils pour identifier et réagir efficacement aux situations à risque.

Le premier guide, **« évaluation du risque des maltraitances centrales familiales sur personne majeure en situation de vulnérabilité »** vise à identifier et analyser les situations de vulnérabilité chez les personnes majeures. Il propose des outils pour évaluer les risques liés à la maltraitance intrafamiliale sur les personnes en situation de vulnérabilité et le périmètre du repérage de l'évaluation des risques de maltraitance. Ce guide propose des grilles de repérage adaptées aux différentes catégories de maltraitance : maltraitance sur des personnes âgées, violences conjugales, maltraitance des enfants sur leurs parents.

Ce guide insiste sur la nécessité d'informer les victimes de leurs droits et des recours possibles en sensibilisant les témoins et aidant sur leur rôle crucial dans le processus d'identification de la maltraitance.

Le second guide, **« Bientraitance et gestion des signaux de maltraitance en établissement »**, cible la maltraitance des adultes vulnérables, notamment les personnes âgées et les personnes handicapées. Ce guide souligne l'importance du respect de la dignité des droits des usagers tout en considérant les spécificités de leurs besoins. Il appelle à la vigilance des professionnels de santé et fournit des conseils sur la manière de signaler correctement ces situations aux autorités compétentes. Le guide sur la bientraitance et la gestion des signaux de maltraitance en établissement rappelle les principes de bientraitance en soulignant l'importance de l'écoute, du respect de la dignité et de l'autonomie des personnes accueillies. Le guide propose des stratégies pour identifier les signes de maltraitance et sensibiliser le personnel aux comportements et attitudes qui pourraient nuire aux résidents. Il inclut également des protocoles pour signaler les incidents de maltraitance ainsi que des formations continues pour le personnel afin de renforcer leur capacité à agir. L'objectif est de créer une culture de bientraitance qui protège les individus vulnérables et améliore la qualité des soins dans les établissements.

Site local CFDT du lot

Pour visiter notre site de la CFDT retraités du lot :

- Tapez : https://www.cfdt-retraités.fr
- Cliquez sur nos sites locaux

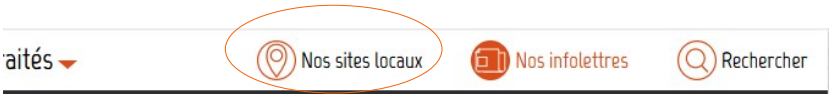

Sélectionner la rubrique CFDT Retraités Lot

- Vous aurez nos coordonnées et l'actualité du syndicat CFDT des retraités du lot.
- Vous aurez l'accès à nos guides

Notre Guide des pensions de retraite
Notre Guide des droits pour l'autonomie
Notre guide des aidants et des conseils de la vie sociale (CVS)